

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 038-200059392-20240930-148\_2024\_DEL-DE



2023

## RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

**Validé en commission**

le 26 septembre 2024

**et approuvé en conseil communautaire**

le 30 septembre 2024

**Bièvreisère**  
communauté



<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>A. INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>1. TERRITOIRE DESSERVI .....</b>	<b>4</b>
<b>2. COLLECTE DES DECHETS .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. LES MOYENS .....</b>	<b>6</b>
2.1.1. <i>Les moyens humains</i> : .....	6
2.1.2. <i>Les moyens matériels</i> : .....	7
<b>2.2. COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES .....</b>	<b>7</b>
2.2.1. <i>Collecte des Ordures Ménagères</i> .....	7
2.2.2. <i>Organisation des collectes sélectives</i> .....	8
2.2.3. <i>Résultat de la collecte sélective</i> .....	8
2.2.4. <i>Fréquence de la collecte</i> .....	11
2.2.5. <i>Collecte des encombrants, collecte spéciale et déchèteries</i> .....	19
2.2.5.1. <i>Collecte spéciale de certains déchets agricoles en 2023 (plastiques agricoles)</i> 19	
2.2.5.2. <i>Collecte des déchets verts des professionnels en 2023</i> .....	19
2.2.5.3. <i>Collecte des DASRI pour les particuliers en 2023</i> .....	19
2.2.5.4. <i>Déchèteries</i> .....	21
2.2.6. <i>Bilan : Ensemble des flux en 2023</i> .....	35
<b>Tableau récapitulatif de l'ensemble des flux 2023 .....</b>	<b>35</b>
<b>B. INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>37</b>
<b>3. TARIFS .....</b>	<b>37</b>
<b>4. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023.....</b>	<b>37</b>
<b>C. PROJETS ET EVOLUTION EN 2023/2024 .....</b>	<b>38</b>
<b>5. ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES .....</b>	<b>38</b>
<b>6. DECHETERIES .....</b>	<b>38</b>
<b>7. OPTIMISATION DU SERVICE .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>42</b>

## PREAMBULE

Bièvre Isère Communauté est née le 1er janvier 2014 de la fusion de la communauté de communes Bièvre Chambaran et de la communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers. Elle connaît ensuite une nouvelle fusion le 1er janvier 2016 avec la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise. Le nombre de communes de l'intercommunalité est de 50.

Depuis sa création, Bièvre Isère Communauté a pour mission d'assurer la compétence de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble des 50 communes membres. 57 041 habitants (population municipale INSEE pour l'année 2023) bénéficient de ce service sur une superficie de 695 km<sup>2</sup>.

Le présent rapport a été élaboré en accord avec le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 – article 3 précisant le contenu du « **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets** » établi par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le présent rapport annuel récapitule le fonctionnement du service déchets sur les 50 communes du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Bièvre Isère Communauté a donné un avis favorable le 5 mars 2019 au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté le 19 décembre 2019 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan régional fixe ainsi des objectifs ambitieux dans son plan :

- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés de 12 % d'ici à 2031,
- Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031,
- Réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025.

Ce plan fera l'objet d'un suivi annuel.

L'ensemble des objectifs du plan s'inscrit parfaitement dans la politique de gestion des déchets de Bièvre Isère Communauté.

## A. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. TERRITOIRE DESSERVI

Bièvre Isère Communauté assure la compétence déchets dans sa totalité avec **une partie du territoire en régie** (ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers et ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise) et **l'autre en prestation de service** (ex Communauté de communes Bièvre Chambaran).



COMMUNES	POPULATION INSEE 2023 <sup>1</sup>	COLLECTE EN PORTE A PORTE	COLLECTE S EN PAV <sup>2</sup>	COLLECTE SELEC TIVE EN PORTE A PORTE (SAC)
ARTAS	1 871	X	X	
BEAUFORT	588	X	X	
BEAUVOIR-DE-MARC	1 127	X	X	
BOSSIEU	322	X	X	
BRESSIEUX	93	X	X	
BREZINS	2 290	X	X	
BRION	147	X	X	
CHAMPIER	1 537	X	X	
CHATENAY	440	X	X	
CHATONNAY	2 024	X	X	
CULIN	770	X	X	
FARAMANS	1 141	X	X	
GILLONNAY	1 042	X	X	
LA COTE ST-ANDRE	5 082	X	X	X
LA FORTERESSE	341	X	X	
LA FRETTE	1 116	X	X	
LE MOTTIER	817	X	X	
LENTIOL	252	X	X	
LIEUDIEU	355	X	X	
LONGECHENAL	610	X	X	
MARCILLOLES	1 203	X	X	
MARCOLLIN	639	X	X	
MARNANS	139	X	X	
MEYRIEU-LES-ETANGS	1 058	X	X	
MONTFALCON	137	X	X	
ORNACIEUX-BALBINS	890	X	X	
PAJAY	1 105	X	X	
PENOL	377	X	X	
PLAN	294	X	X	
PORTE DES BONNEVAUX	2128	X	X	
ROYAS	401	X	X	
ROYBON	1 137	X	X	
SARDIEU	1 195	X	X	
SAVAS-MEPIN	898	X	X	
SILLANS	1 972	X	X	
ST-AGNIN-SUR-BION	1 162	X	X	
ST-CLAIR SUR GALAURE	269	X	X	
STE-ANNE-SUR-GERVONDE	758	X	X	
ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS	3 340	X	X	
ST-GEOIRS	507	X	X	
ST-HILAIRE DE LA COTE	1 628	X	X	
ST-JEAN DE BOURNAY	4 794	X	X	
ST-MICHEL DE ST-GEOIRS	297	X	X	

<sup>1</sup> Population estimée par l'INSEE entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> Janvier 2024<sup>2</sup> PAV : Point d'Apport Volontaire

COMMUNES	POPULATION INSEE 2023	COLLECTE EN PORTE A PORTE	COLLECTE S EN PAV 1	COLLECTE EN PORTE A PORTE (SAC)
ST-PAUL D'IZEAUX	305	X	X	
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	786	X	X	
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	3 106	X	X	
THODURE	805	X	X	
TRAMOLE	814	X	X	
VILLENEUVE-DE-MARC	1192	X	X	
VIRIVILLE	1 740	X	X	
<b>TOTAL</b>			<b>57 041</b>	

## 2. COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers sur 29 communes est assurée en régie.

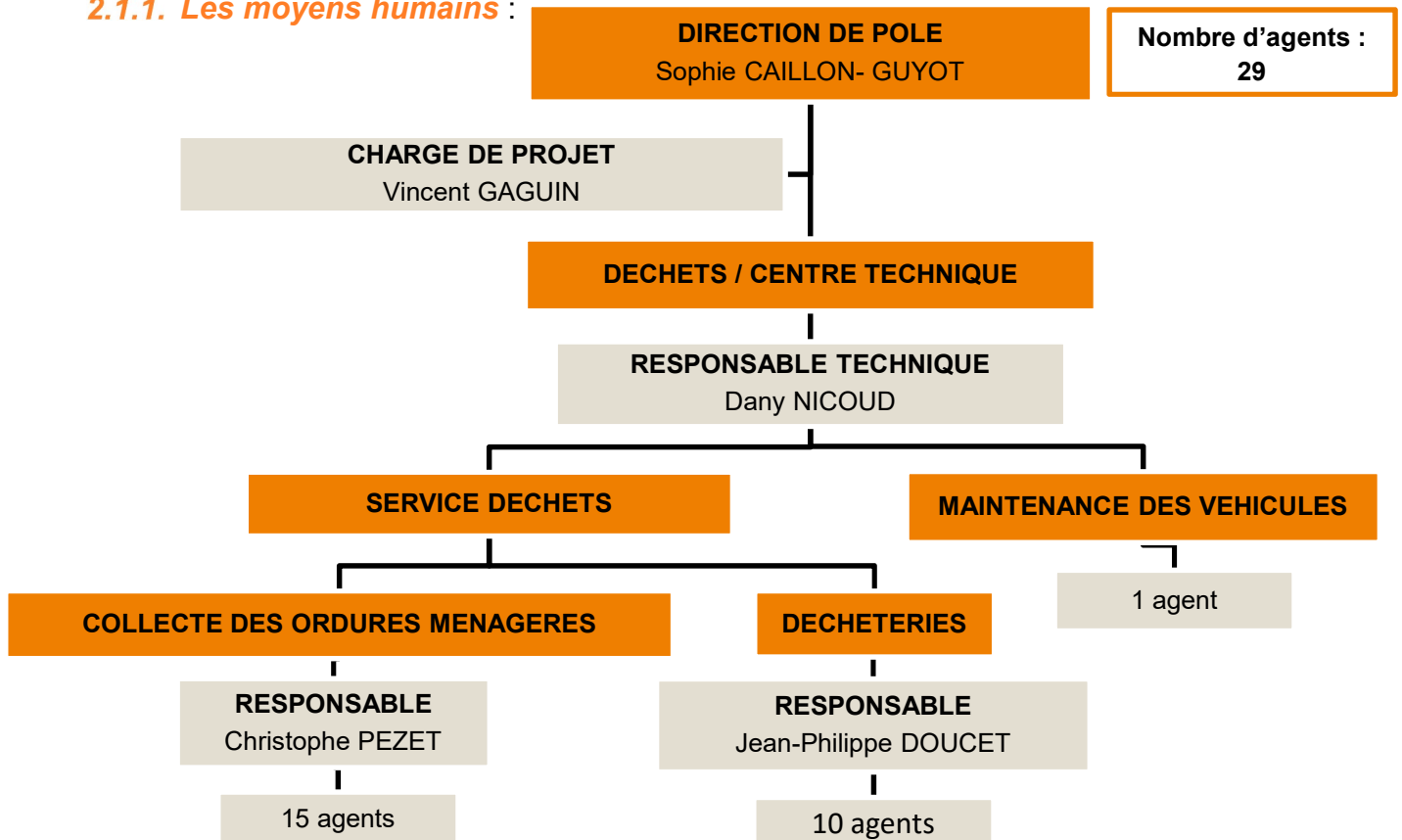
Ce sont donc 5 camions de collecte des ordures ménagères plus 2 camions de dépannage et 15 agents qui collectent les déchets des particuliers et des professionnels sur ces territoires.

La collecte sur les 21 autres communes de Bièvre Isère Communauté se fait en prestation de service (par la société SERNEDE). Ce sont deux camions de collecte qui assurent la collecte des déchets ménagers.

Pour les déchèteries, 7 agents assurent le gardiennage pour les 6 déchèteries de Bièvre Isère Communauté.

### 2.1. LES MOYENS

#### 2.1.1. Les moyens humains :





### 2.1.2. Les moyens matériels :

- **2 bennes à ordures ménagères type Renault Premium 26 tonnes + benne SEMAT 21 m<sup>3</sup> :**
  - 07/2018
- **1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 tonnes + benne SEMAT 14 m<sup>3</sup> :**
  - 07/2017
- **1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 26 tonnes + benne SEMAT 21 m<sup>3</sup> :**
  - 07/2017
- **1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 tonnes + benne FAUN 14 m<sup>3</sup> :**
  - 04/2015 + 2 bennes servent de dépannage depuis 07/2018.
- **1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 tonnes + benne FAUN 14 m<sup>3</sup> :**
  - 12/2013
- **1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 26 tonnes + benne FAUN 21 m<sup>3</sup> :**
  - 12/2013

#### Indicateurs véhicules :

	2021	2022	2023
<b>Kilomètres parcourus en régie</b>	111 865	112 920	111 610
<b>Litres de gasoil consommés</b>	71 594	72 620	74 336
<b>Consommation aux 100 kms</b>	64 L	64,3 L	66,6 L

## 2.2. COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

### 2.2.1. Collecte des Ordures Ménagères

La collecte s'effectue sur l'ensemble du territoire en porte-à-porte pour les déchets ménagers.

La collecte des ordures ménagères est organisée en 2 parties :

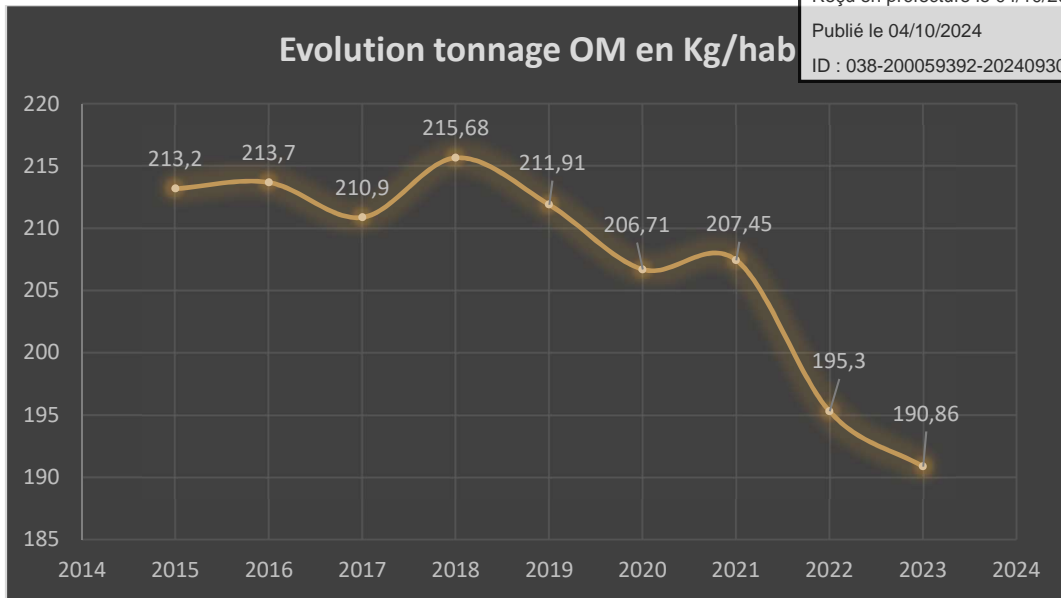
- ❖ **Une partie est effectuée en régie**, c'est-à-dire par les agents de Bièvre Isère Communauté pour les communes suivantes : *La Cote St-André, St-Siméon de Bressieux, St-Hilaire de la Cote, Gillonnay, Mottier, Pajay, Penol, Brézins, Porte-des-Bonnevaux, Bossieu, Faramans, Ornacieux-Balbins, Sardieu, Champier, La Frette, Longechenal, Chatonnay, Ste-Anne sur Gervonde, St-Agnin sur Bion, Artas, St-Jean de Bournay, Villeneuve de Marc, Beauvoir de Marc, Tramolé, Culin, Meyrieu-les-Etangs, Lieudieu, Royas et Savas-Mépin (29 communes).*
- ❖ **Une partie est effectuée en prestation** (la SERNED du Groupe SERFIM est le prestataire), pour les communes suivantes : *St-Etienne de St-Geoirs, Bressieux, Brion, St-Pierre de Bressieux, Sillans, St Geoirs, St-Michel de St-Geoirs, La Forteresse, St-Paul d'Izeaux, Plan, Marcilloles, Viriville, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodore, Beaufort, Lentiol, Marcollin, Chatenay et Marnans (21 communes).*

#### Bilan total de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Bièvre Isère

	Tonnage 2022	Equivalent en Kg/hab	Tonnage 2023	Equivalent en Kg/hab
<b>Collecte des ordures ménagères</b>	11 000	195,30	10 887	190,86

Le tonnage global collecté sur Bièvre Isère Communauté est en **baisse (- 2.27 %)** entre cette année et l'année précédente. Le ratio pour l'**année 2023** est de **190,86 kg** par an par habitant en collecte en porte à porte des ordures ménagères.

Le tonnage des déchets ménagers produit par an et par habitant est passé de **214,81 kg en 2014** à **190,86 kg en 2023** soit une **baisse de -11,15 %**.



### 2.2.2. Organisation des collectes sélectives

La collecte sélective est faite par le SMICTOM de la Bièvre en points d'apport volontaire et par Bièvre Isère Communauté en sacs sur La Côte St-André, uniquement pour les emballages.

Les habitants de Bièvre Isère Communauté trient leurs déchets de la manière suivante :

- ✓ Point d'apport volontaire (colonne jaune) pour les emballages en carton, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique...
  - *La Commune de La Côte St-André est collectée également en porte-à-porte pour ces types de déchets (sacs jaunes)*
- ✓ Point d'apport volontaire (colonne bleue) pour les papiers et journaux,
- ✓ Point d'apport volontaire (colonne verte) pour le verre.

### 2.2.3. Résultat de la collecte sélective

**Bilan total de la collecte sélective en PAV et PAP (en tonne)**

	2022	2023
<b>EMBALLAGES</b>	1050	1092
<b>PAPIERS</b>	779	686
<b>VERRES</b>	1966	1913
<b>TOTAL</b>	<b>3795</b>	<b>3691</b>

**Tableau des ratios (équivalent en kg/hab)**

	2022	2023
<b>EMBALLAGES</b>	18,64	19,14
<b>PAPIERS</b>	13,83	12,03
<b>VERRES</b>	34,90	33,53
<b>TOTAL</b>	<b>67,38</b>	<b>64,71</b>



## Tableau détaillé de la collecte sélective (par communes)

ID : 038-200059392-20240930-148\_2024\_DEL-DE

COMMUNES	NBR HAB	EMBALLAGES (en T)	JRM (en T)		
ARTAS	1 871	29,02	15,37	58,30	102,68
BEAUFORT	588	6,92	4,90	14,26	26,08
BEAUVOIR DE MARS	1 127	21,34	15,07	40,14	76,55
BOSSIEU	322	6,39	5,19	10,78	22,36
BRESSIEUX	93	NC	NC	NC	NC
BREZINS	2 290	32,46	26,90	61,62	120,99
BRION	147	2,50	1,37	4,76	8,63
CHAMPIER	1 537	35,66	9,72	56,62	102,00
CHATENAY	440	7,68	5,20	16,42	29,30
CHATONNAY	2 024	33,44	19,35	50,66	103,45
CULIN	770	23,27	5,19	25,52	53,98
FARAMANS	1 141	19,70	14,12	38,58	72,40
GILLONNAY	1 042	17,78	12,01	46,70	76,49
LA COTE ST ANDRE	5 082	124,02	60,65	160,00	344,67
LA FORTERESSE	341	4,00	2,80	9,10	15,90
LA FRETTE	1 116	18,12	15,21	41,38	74,71
LE MOTTIER	817	9,25	8,69	26,22	44,17
LENTIOL	252	9,40	3,13	13,22	25,75
LIEUDIEU	355	5,63	4,58	14,94	25,16
LONGECHENAL	610	5,74	5,47	13,74	24,95
MARCILLOLES	1 203	22,02	22,76	35,80	80,58
MARCOLLIN	639	8,49	5,27	20,12	33,88
MARNANS	139	2,58	1,64	4,08	8,31
MEYRIEU LES ETANGS	1 058	18,54	12,29	25,78	56,62
MONTFALCON	137	2,24	1,43	2,98	6,66
ORNACIEUX BALBINS	890	11,50	7,64	18,06	37,20
PAJAY	1 105	24,46	10,93	40,26	75,65
PENOL	377	15,47	8,43	19,36	43,27
PLAN	294	10,56	3,44	9,80	23,81
PORTE DES BONNEVAUX	2128	41,28	25,97	89,78	157,03
ROYAS	401	9,24	5,43	12,10	26,78
ROYBON	1 137	13,52	12,96	35,78	62,25
SARDIEU	1 195	24,11	10,85	35,00	69,97
SAVAS MEPIN	898	20,84	8,09	33,08	62,01
SILLANS	1 972	36,32	15,47	46,24	98,02
ST AGNIN SUR BION	1 162	19,68	10,61	30,96	61,24
ST CLAIR SUR GALAURE	269	6,06	3,64	11,90	21,60
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	3340	98,32	62,14	175,68	336,15
ST GEOIRS	507	10,58	6,84	19,02	36,43
ST HILAIRE DE LA CÔTE	1 628	15,60	13,03	43,50	72,13
ST JEAN DE BOURNAY	4 794	100,57	67,20	202,22	369,99
ST MICHEL DE ST GEOIRS	297	9,47	3,94	12,04	25,45
ST PAUL D'IZEAUX	305	3,15	2,60	6,60	12,35
ST PIERRE DE BRESSIEUX	786	8,83	8,40	33,84	51,07
ST SIMEON DE BRESSIEUX	3 106	51,02	27,55	86,06	164,63
STE ANNE SUR GERVONDE	758	17,00	7,27	26,30	50,57
THODURE	805	10,17	9,31	24,10	43,58
TRAMOLE	814	14,25	4,13	26,70	45,09
VILLENEUVE DE MARC	1192	18,60	21,02	32,34	71,96
VIRIVILLE	1 740	28,49	16,42	49,28	94,19
<b>TOTAL sur BIC</b>	<b>57041</b>	<b>1 085,30*</b>	<b>651,63*</b>	<b>1 911,72</b>	<b>3 648,65*</b>

\*Le différentiel de tonnage est expliqué par le fait que la ressourcerie du territoire apporte des déchets en direct au SMICTOM. Leurs tonnages n'apparaissent donc pas dans le tableau détaillé (par communes).

Le tonnage global collecté sur Bièvre Isère Communauté est en baisse

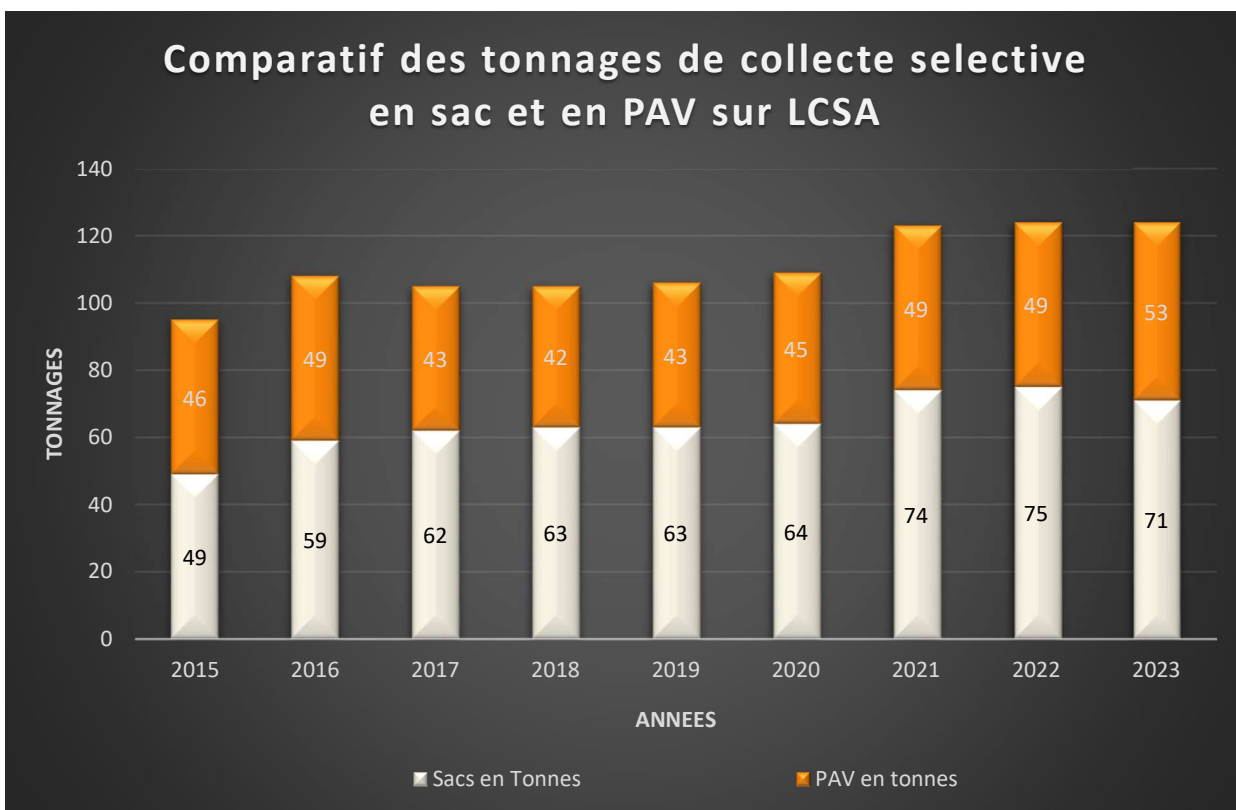
Le ratio pour l'année 2023 est de 64,71 kg par an et par habitant en ce qui concerne la collecte sélective (PAV et PAP<sup>1</sup>).

### 2.2.4. Résultat de la collecte sélective en sacs à La Côte St-André (LCSA<sup>2</sup>)

En 2023, la collecte des sacs de tri des emballages en porte à porte sur l'ensemble de la commune de La Côte St-André a permis de collecter 70,96 tonnes d'emballages. En comparant les résultats en PAV de 2014 à 2023, il est possible de conclure que l'on a doublé le tri des emballages à La Côte St-André.

Pour l'année 2023, **13,96 kg/hab/an** d'emballages sont collectés **en sac** (contre 14,69 kg/hab/an en 2022) et **10,44 kg/hab/an** sont ramassés **en PAV** (contre 9,56 kg/hab/an).

Soit **24,40 kg/hab/an d'emballages** collectés sur la commune de **La Côte St-André** (contre 24,25 kg/hab/an en 2022). En comparaison, sur le **reste du territoire**, la moyenne est de **18,50 kg/hab/an** (contre 18,66 kg/hab/an en 2022).



<sup>1</sup> PAP : Porte à porte

<sup>2</sup> LCSA : La Côte St-André

## Bilan : Répartition des déchets sur le territoire de

TYPE DE DECHETS	TONNAGE	REPARTITION	KG/HAB
ORDURES MENAGERES	10887	74,68%	190,86
COLLECTE SELECTIVE	3 691	25,32%	64,71
<b>TOTAL</b>	<b>14 578</b>	<b>100%</b>	<b>255,57</b>

### 2.2.5. Fréquence de la collecte

La collecte pour les ordures ménagères pour les communes d'Ornacieux-Balbins, Sardieu, Porte-des-Bonnevaux, Bossieu, Faramans, Gillonnay, Le Mottier, La Frette, Longechenal, Pajay, Penol, Sillans, St-Michel de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Etienne de St-Geoirs (extérieur), Beaufort, Lentiol, Marcollin est passée à une fois tous les quinze jours depuis 2020.

La collecte est passée sur les autres communes à une fois tous les quinze jours en 2021.

La collecte est passée à une fois par semaine pour les centres-villes de Roybon, Viriville et St-Jean de Bournay en 2021.

La collecte est passée à deux fois par semaine pour le centre-ville de La Côte St-André, pour les collectifs de St-Siméon de Bressieux et le centre-ville de St-Etienne de St-Geoirs.

La collecte sélective des emballages en porte à porte sur La Côte St-André a lieu une fois par semaine le vendredi matin pour le centre-ville et une fois tous les quinze jours pour les extérieurs.

Durant la première partie de l'année 2023, l'organisation en régie de la collecte était identique à celle de l'année 2022. Puis, dans le but d'optimiser la collecte, une réorganisation des équipes et des tournées a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2023 (passages de 6 équipages à 4 équipages en régie – aucun changement pour la partie assurée par le prestataire SERNED).

✓ Collecte en régie (ex Bièvre-Liers) : jusqu'au 30 septembre 2023

### SEMAINE PAIRE

	<b>EQUIPE 1</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 2</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 3</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 4</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
<b>LUNDI</b>	La Côte St-André ( extérieur)	La Côte St-André ( extérieur)	La Côte St-André EXTERIEUR (emballages)	
	St-Siméon de Bressieux (points de regroupement, Intermarché)	St-Siméon de Bressieux (points de regroupement )	PAV OM	
			GP Ornacieux/Balbins/Sardieu	
<b>MARDI</b>	La Côte St-André (centre-ville)  GP St-Siméon de Bressieux	La Côte St-André (centre-ville)	Champier	
<b>MERCREDI</b>	St-Hilaire de la Côte	PAV OM	St-Hilaire de la Côte	
		GP Arzay/Bossieu/Faramans		
		GP Brézins + St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)		
<b>JEUDI</b>	Gillonnay	Nantoin	La Frette	
	Le Mottier	Commelle	Longechenal	
	La Côte St-André (points de regroupement)	Semons La Côte St-André (points de regroupement)		
<b>VENDREDI</b>	PAV OM	La Côte St-André (centre-ville)	La Côte St-André centre-ville (emballages)	
	GP Pajay/Penol/ Brézins (Frésenius)			
	St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)			

## SEMAINE IMPAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 038-200059392-20240930-148\_2024\_DEL-DE



<b>LUNDI</b>	Ornacieux	PAV OM St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)		
	Balbins			
	Sardieu			
<b>MARDI</b>	St-Siméon de Bressieux centre	La Côte St-André (centre-ville)	GP Champier	
			St-Siméon de Bressieux (Le Temple/Le Lombard)	
<b>MERCREDI</b>	Arzay	Brézins	Brézins (quartier Les Prés Verts)	PAV OM
	Bossieu			GP St-Hilaire de la Côte
	Faramans			St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)
<b>JEUDI</b>	GP Gillonnay/Le Mottier			
	Nantoin/Commelle/Semons			
	La Frette/Longechenal			
	La Côte St-André (points de regroupement)			
<b>VENDREDI</b>	Pajay	La Côte St-André (centre-ville)	La Côte St-André centre-ville (emballages)	
	Penol		PAV OM	
			St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché) + Brézins (Frésenius)	

<sup>1</sup> GP : Gros Producteur

<sup>2</sup> PAV OM / Point de regroupement : Bacs 4 roues destinés aux ordures ménagères, près des PAV de tri.



✓ Collecte en prestation (ex Bièvre Chambaran) : jusqu'au 30 septembre 2023

	<b>EQUIPE SERNED secteur Roybon</b> Démarrage autour de 5 h 00 du matin toute la semaine	<b>EQUIPE SERNED secteur St-Etienne de St-Geoirs</b> Démarrage à 4 h 30 le lundi et à 2 h 00 tout le reste de la semaine
<b>LUNDI</b>	Marcilloles	St-Etienne de St-Geoirs (extérieur)
	Viriville (centre village)	St-Etienne de St-Geoirs (centre)
<b>MARDI</b>	Montfalcon	Bressieux
	Roybon (centre village)	Brion
	St-Clair sur Galaure	St-Pierre de Bressieux
	Thodore	
<b>MERCREDI</b>	Beaufort	Sillans
	Lentiol	
	Marcollin	
<b>JEUDI</b>	Chatenay	St-Michel de St-Geoirs
		St-Etienne de St-Geoirs (centre)
		St-Etienne de St-Geoirs ( ZAC)
	Viriville	Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Cour)
<b>VENDREDI</b>	Roybon	St-Geoirs
		La Forteresse
	Marnans	St-Paul d'Izeaux
		Plan

✓ Collecte en régie (ex Région St-Jeannaise) : jusqu'au 30 septembre 2023

### SEMAINE PAIRE

	<b>EQUIPE 5 (EST CCPSJ)</b> Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le vendredi à 5h00, sauf jeudi et les jours fériés	<b>EQUIPE 6 (OUEST CCPSJ)</b> Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le mercredi à 5 h00, sauf le jeudi et les jours fériés
<b>LUNDI</b>	Chatonnay centre	Chatonnay centre
	St-Christophe	St-Christophe
	Ste-Anne sur Gervonde	Ste-Anne sur Gervonde
	Hospice et HLM St-Jean de Bournay	Hospice et HLM St-Jean de Bournay
<b>MARDI</b>	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine
<b>MERCREDI</b>	Tramolé	Tramolé
	Culin	Culin
	St-Agnin sur Bion	St-Agnin sur Bion
	GP Villeneuve de Marc	GP Villeneuve de Marc
<b>JEUDI</b>		
<b>VENDREDI</b>	St-Jean de Bournay centre + St-Jean de Bournay HLM,	Les Crozes, Bacs de meyrieu
		Lieudieu (Chatillon et les 3 lotissements côté Villeneuve)
		Chatonnay: Basses et Hautes Combes



## SEMAINE IMPAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 038-200059392-20240930-148\_2024\_DEL-DE



	<b>EQUIPE 5 (EST CCPSJ)</b> Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le vendredi à 5h00 ,sauf jeudi et les jours fériés	<b>EQUIPE 6 (OUEST CCPSJ)</b> Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le mercredi à 5 h00 , sauf le jeudi et les jours fériés
<b>LUNDI</b>	Meyrieu les Etangs	Meyrieu les Etangs
	Artas	Artas
	Hospice et HLM St-Jean de Bournay	Hospice et HLM St-Jean de Bournay
<b>MARDI</b>	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine
<b>MERCREDI</b>	Villeneuve de Marc	Villeneuve de Marc
	GP Tramolé/Culin/St-Agnin sur Bion	GP Tramolé/Culin/St-Agnin sur Bion
<b>JEUDI</b>	Beauvoir de Marc	Beauvoir de Marc
	Royas	Royas
	Savas-Mépin	Savas-Mépin
<b>VENDREDI</b>	St-Jean de Bournay centre, Ecartés nord côté Villeneuve, Les biesses, Carronnière, Carloz, Chatillon et les 3 lotissements côté Villeneuve	St-Jean de Bournay HLM, Bournay, Les Crozes, Bacs de Meyrieu Les Etangs
		GP Lieudieu
		GP Chatonnay: Basses et Hautes Combes

✓ Collecte en régie : Nouvelle organisation (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024)

	<b>EQUIPE 1</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 2</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 3</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
<b>LUNDI</b>	La Côte Saint-André (Emballag extérieur)  PAV OM  GP Ornacieux / Balbins / Sardieu	La Côte Saint-André ( extérieur côté Plaine + côté Coteau)	Chatonnay  PAV OM Chatonnay / Lieudieu  PAV OM Saint-Siméon de Bressieux / Brézins  GP Intermarché (Saint-Siméon de Bressieux)	Ste-Anne sur Gervonde  GP Meyrieu-les-étangs / Artas  PAV OM Ste Anne sur Gervonde / Artas / Meyrieu-les- Etangs  Beauvoir-de-Marc / Royas / Savas Mépin
<b>MARDI</b>	GP Saint-Siméon de Bressieux  La Côte Saint André (Zone du Rival)	La Côte Saint-André (centre ville)	Champier  GP : Hospice / HLM St Jean de Bournay / Clos St Jeannais  PAV OM St Jean de bournay	St Jean de Bournay (centre)
<b>MERCREDI</b>	PAV OM GP Arzay/Bossieu/Faramans/Villeneu ve-de-marc/Brézins  Gillonay (PAV OM + HLM) Commelle (Salle des fêtes et HLM)	St Hilaire de la Côte (plaine) + PAV OM LCSA	Saint-Hilaire de la Côte (Coteau)	St Agnin sur Bion + PAV OM
<b>JEUDI</b>	Gillonay  Le Mottier	Nantoin Commelle  Semons	La Frette  Longechenal	Tramolé Culin  PAV OM St-Agnin-sur- Bion / Artas / Beauvoir-de-Marc /Royas / Savas / Chatonnay/ Meyrieu-les-Etangs / Ste-anne- sur-Gervonde / Tramolé / Culin
<b> VENDREDI</b>	La Côte Saint-André CENTRE VILLE (emballages) / PAV OM sauf La Côte Saint-André  GP Pajay / Penol / Saint-Siméon de Bressieux / Guillaud Traiteur / Boulangerie / Intermarché (Saint- Siméon de Bressieux)	La Côte Saint-André (centre ville + PAV OM)	Lieudieu  GP St jean de bournay (Hospice et HLM) / Beauvoir de Marc / Royas / Savas-Mépin  PAV OM Lieudieu / St-Jean de bournay	St Jean de Bournay (Extérieur)  PAV OM Villeneuve

Pour informations : la collecte est susceptible de démarrer plus tôt les jours fériés travaillés.

✓ Collecte en régie : Nouvelle organisation (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023)

	<b>EQUIPE 1</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 2</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>EQUIPE 3</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	<b>Equipe 4</b> Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
<b>LUNDI</b>	Ornacieux  Balbins  Sardieu	PAV OM  GP Intermarché (Saint-Siméon de Bressieux)	Meyrieu les Etangs  GP Ste-Anne-sur-Gervonde / Chatonnay  PAV OM Lieudieu / Meyrieu-les- Etangs / Ste-Anne-sur-Gervonde / Chatonnay / Royas / Savas-Mépin / Beauvoir-de-Marc	Artas (+ PAV OM)
<b>MARDI</b>	Saint-Siméon de Bressieux (Centre)	La Côte Saint-André (Centre)	PAV OM St Jean de bournay  GP St Jean de Bournay / Champier  Saint-Siméon de Bressieux (Temple / Lombard / Charonnay / Pré Neuf)	St Jean de Bournay (Centre)
<b>MERCREDI</b>	Arzay  Bossieu  Faramans	Brézins ( hors Les Prés Verts)	PAV OM Culin / Tramolé / St-Agnin- sur-Bion  PAV OM Saint-Siméon de Bressieux  GP Culin / Tramolé / St-Agnin-sur- Bion / St-Hilaire de La Côte	Villeneuve de Marc (+ PAV OM)  GP Château d'Arzay
<b>JEUDI</b>	GP La Frette/Longechenal / Nantoin / Commelle / Semons / La Frette / Longechenal / Gillonay / Le mottier	Brézins (Quartier Les Prés Verts + D518 du rond axe de bièvre au feu vers boulangerie+ gymnase)	PAV OM Culin / Tramolé / St-Agnin- sur-Bion / Villeneuve-de-Marc / Artas / Royas / Chatonnay / Lieudieu / Meyrieu-les-Etangs /Ste- Anne-sur-Gervonde	Pajay (+ PAV OM)  Penol (+PAV OM)
<b>VENDREDI</b>	La Côte Saint-André (emballages PAP) pour le Centre Ville + la Zone Artisanale  PAV OM : Culin / Tramolé / St- Agnin-sur-Bion / Villeneuve-de- Marc / Artas / Royas / Chatonnay / Lieudieu / Meyrieu-les-Etangs / Ste Anne sur Gervonde  GP Saint-Siméon de Bressieux (Intermarché) / Brézins (Fresenius) / LCSA Le Rival (Boulangerie + Guillaud Traiteur)	La Côte Saint-André (centre ville)  PAV OM La Côte St André	PAV OM Beauvoir de Marc / Savas- Mépin / St Jean de Bournay  GP St Jean de Bournay (Hospice + HLM + Le Clos St Jeannais) / Lieudieu  Royas	Beauvoir de Marc  Savas-Mépin

## 2.2.6. Collecte des encombrants, collecte spéciale et déchète

### 2.2.6.1. Collecte spéciale de certains déchets agricoles en 2023

#### ➤ Plastiques agricoles :

La collecte des plastiques agricoles n'a pas eu lieu sur les déchèteries mais directement chez les fournisseurs.

Cette collecte est proposée gratuitement aux agriculteurs et organisée par la Chambre d'Agriculture.

Les plastiques récupérés lors de la collecte seront recyclés en granules qui seront transformés en sacs poubelles.

Sont concernés :

- Les bâches d'ensilage,
- Les films d'enrubannage,
- Les couvertures de serre,
- Les petits sacs d'engrais de 50 kg.

Sur la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs, les plastiques agricoles sont récupérés gratuitement depuis le 1er janvier 2014. En 2023, 15,9 tonnes ont été déposés (contre 35,8 tonnes en 2022).

#### ➤ Pneus agricoles :

Aucune collecte n'a été organisée lors de l'année 2023. Cependant, une collecte des pneus agricoles est prévue pour l'année 2024, précédée d'une enquête pour estimer les gisements restant à collecter.

### 2.2.6.2. Collecte des déchets verts des professionnels en 2023

Pour les professionnels, les déchets verts sont déposés à la déchèterie professionnelle à côté du centre de tri de Penol ou déposés à la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs (avec l'achat de tickets au préalable) ou auprès d'Agro-Compost à Eyzin-Pinet.

### 2.2.6.3. Collecte des DASRI<sup>1</sup> pour les particuliers en 2023

Les particuliers peuvent retirer des boîtes et cartons pour les DASRI auprès des pharmacies du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Les particuliers doivent ensuite déposer leurs emballages étiquetés avec leurs coordonnées :

- ✓ Soit sur l'une des 3 déchèteries du territoire à La Côte St-André, Viriville et Roybon
- ✓ Soit dans les pharmacies du territoire identifiées comme points de collecte :
  - Pharmacie VACHER (57 Rue de la République, 38260 LA COTE ST ANDRE)
  - Pharmacie QUILLON CLARA (2 Place Hector Berlioz, 38260 LA COTE ST ANDRE)
  - Pharmacie BADIER (995 Route des Alpes, 38260 CHAMPIER)
  - Pharmacie DES ETANGS (Place de la Gare, 38440 CHATONNAY)
  - Pharmacie DE LA FRETTE (100 Route de Grenoble, 38260 LA FRETTE)
  - Pharmacie CARBONI FABIENNE (9 Montée de l'Eglise, 38260 FARAMANS)

---

<sup>1</sup> DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux

- Pharmacie DE LA BIEVRE (27 Route de Grenoble, 38590 S
- Pharmacie TRICOLI DOMPNIER (29 Rue Centrale, 38590 S
- Pharmacie MIRAMOND (10 Route de la Verne, 38940 ROYBON)
- Pharmacie DU SAINT JEANNAIS (39 Rue Pasteur, 38440 ST JEAN DE BOURNAY)
- Pharmacie GRANDE PHARMACIE (2 Bis Rue Hector Berlioz, 38440 ST JEAN DE BOURNAY)

Année	Nombre de dépôts <sup>1</sup> de particuliers sur les déchèteries
2021	90
2022	75
2023	45

---

<sup>1</sup> Nombre dépôts : 1 dépôt = 9 Cartons de 50 Litres

### 2.2.6.4. Déchèteries

#### Déchèteries présentes sur le territoire (sous maîtrise d'ouvrage de Bièvre Isère Communauté)

	<b>LA COTE ST-ANDRE</b> <b>04 74 20 33 03</b>  <i>(33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)</i>	<b>PORTE-DE-BONNEVAUX (NANTOIN)</b> <b>04 74 54 13 73</b>  <i>(18 h d'ouverture au public)</i>	<b>ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS</b> <b>04 76 93 44 16</b>  <i>(27 h en hiver et 32 h en été d'ouverture au public)</i>	<b>VIRIVILLE</b> <b>06 30 57 83 97</b>  <i>(18 h d'ouverture au public)</i>	<b>ROYBON</b> <b>06 30 57 83 97</b>  <i>(8 h d'ouverture au public)</i>	<b>ST-JEAN DE BOURNAY</b> <b>04 74 58 65 74</b>  <i>(33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)</i>
<b>LUNDI</b>	14h00 – 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	9h00 - 12h00	14h00 – 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	9h00 - 12h00	14 h00 - 16h00	14h00 – 18h00 <b>(horaires d'été)</b>
	14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>		14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>			14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>
<b>MARDI</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>			14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>					9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>
<b>MERCREDI</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>
<b>JEUDI</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>			9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>
<b> VENDREDI</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>
<b>SAMEDI</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 <b>(horaires d'été)</b>
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 <b>(horaires d'hiver)</b>

### Déchèteries auxquelles ont accès les habitants de certaines communes par convention

Lieu	Maître d'ouvrage	Conditions d'accès	Communes ayant accès
Châbons	Communauté de communes de Bièvre-Est	Convention entre Bièvre Isère Communauté et la Communauté de communes de Bièvre-Est	Longechenal
Eyzin-Pinet	Agro-Compost	Convention entre Bièvre Isère Communauté et Agro-Compost	13 communes (Ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise) <b>Uniquement pour les déchets verts</b>

L'accueil des professionnels est assuré sur l'ensemble des sites et des modalités d'accueil spécifiques sont établies en fonction des volumes (plafonnement à un volume de 2 m<sup>3</sup>/jour) et des conditions d'accès pratiquées antérieurement.



➤ **Déchèterie de La Bièvre (Côte St-André)**

**Coordonnées :**

CHEMIN DES CHARPILLATES  
38260 LA COTE ST-ANDRE

**Origine des dépôts :**

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

**Descriptif sommaire :**

- ✓ Nombre de bennes à quai : 15 bennes
- ✓ Nombre de guichets de déversement sur la plateforme : 7
- ✓ Nombre de bennes de secours : 2 bennes

**Fréquentation :**

Critère	2022	2023	% évolution
Nombre de passages	92 000	100 500	+9,24%
Nombre de jours	288	302	+4,86%
Nombre d'heures	1 812	1901	+4,91%
Nombre de bennes évacuées	1 150	1210	+5,22%

- ❖ **53 dépôts par heure en moyenne.**
- ❖ **En pointe, les 190 passages/heure sont atteints.**
- ❖ **Hausse du nombre de passage qui s'explique par le mois de décembre 2023 (mise en place du contrôle d'accès).**
- ❖ **Augmentation du nombre de bennes évacuées.**

**Dépôts effectués :**

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	4,54	3,09	-32%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	1680,32	1660,00	-1%	Plateforme déchets verts (SICTOM du Penol)	Valorisation organique
Encombrants en mélange	1450,25	2045,00	+41%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Déblais et gravats	1878,94	1826,26	-3%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles ménagères	2,11	1,737	-18%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	9,78	11,40	+16%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	233,43	223,95	-4%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	185,21	193,00	+4%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	2,09	1,98	-5%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	56,00	60,00	+7%	Aliapur	Valorisation matière
Pneus jantes	25,52	27,74	+9%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bois en tonne	860,18	969,09	+13%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	11,80	6,3	-47%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
DDM <sup>1</sup>	42,16	43,58	+3%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E <sup>2</sup> (PAM <sup>3</sup> , Ecran, GEM HF <sup>4</sup> , GEM F <sup>5</sup> )	193,8	165,8	-14%	Ecologic	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,70	0,40	-43%	collector	Valorisation matière
Capsules de café	1,10	1,20	+9%	collector	Valorisation matière
Eco-Mobilier	365,00	255,30	-30%	Eco-mobilier	Recyclage matière
<b>TOTAL</b>	<b>7002,93</b>	<b>7495,83</b>	<b>+7,04%</b>		

**Détail des DDM :**

DDM	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution
Radiographies	0,35	0,39	+11,43%
Liquides divers incinérables	6,88	7,75	+12,65%
Produits phytosanitaires	0,82	0,67	-18,29%
Peintures	30,98	31,41	1,39%
Néons + ampoules	1,90	1,88	-1,05%
Aérosols	1,19	1,31	+10,08%
Produits de laboratoire	0,04	0,17	+325,00%
<b>TOTAL</b>	<b>42,16</b>	<b>43,58</b>	<b>-5,97%</b>

<sup>1</sup> DDM : Déchets Dangereux des Ménages<sup>2</sup> D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques<sup>3</sup> PAM : Petits Appareils en Mélange<sup>4</sup> GEM HF : Gros Electro-Ménagers Hors-Froid<sup>5</sup> GEM F : Gros Electro-Ménagers Froid

➤ **Déchèterie du Liers (Porte de Bonnevaux - Nantoin)**

**Coordonnées :**

**LE GRAND CHAMP  
38260 NANTOIN**

**Origine des dépôts :**

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie y compris les habitants de Flachères par convention avec la Communauté de communes de Bièvre Est.

**Descriptif sommaire :**

- ✓ Nombre de bennes à quai : 8 bennes.

**Fréquentation :**

Critère	2022	2023	% évolution
Nombre de passages	14 900	16 500	+10,74%
Nombre de jours	203	224	+10,34%
Nombre d'heures	945	1042	+10,26%
Nombre de bennes évacuées	622	580	-6,75%

- ❖ **17 dépôts par heure en moyenne.**
- ❖ **En pointe, les 40 passages/heure sont atteints.**
- ❖ **Augmentation du nombre de passages.**
- ❖ **Baisse du nombre de bennes évacuées.**

**Dépôts effectués :**

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0,12	0,10	-17%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	368,10	412,00	+2%	Plateforme déchets verts (SICTOM du Penol)	Valorisation organique
Encombrants	761,20	483,24	-36%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Gravats	463,23	423,24	-9%	Carrière	Valorisation matière
Huiles ménagères	0,72	0,35	-51%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Huiles minérales	5,12	5,11	0,2%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Métaux ferreux	65,12	62,78	-4%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	53,97	77,00	+42,67%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,48	0,32	-33%	Corepile	Valorisation physio-chimique
Bois	429,27	392,02	-9%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
DDM	11,30	13,81	+22%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	59,94	4,55	-92,41%	Ecologic	Valorisation matière
<b>TOTAL</b>	<b>2218,57</b>	<b>1386,73</b>	<b>-37,49%</b>		

**Détail des DDM :**

DDM	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution
Radiographies	0,07	0,05	-29%
Liquides divers incinérables	1,58	3,18	+101%
Produits phytosanitaires	0,39	0,41	+5%
Peintures	8,14	8,86	+9%
Néons + ampoules	0,6	0,53	-12%
Aérosols	0,51	0,7	+37%
Produits de laboratoire	0,01	0,08	700%
<b>TOTAL</b>	<b>11,30</b>	<b>13,81</b>	<b>+22%</b>

➤ **Déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs**

**Coordonnées :**

**ROUTE DE LA FRETTE  
38590 ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS**

**Origine des dépôts :**

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

**Descriptif sommaire :**

- ✓ Nombre de bennes à quai : 8 bennes
- ✓ Nombre de bennes de secours : 3 bennes

**Fréquentation :**

<b>Critère</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>% évolution</b>
Nombre de passages	105 000	113 000	+ 7,62 %
Nombre de jours	249	251	+ 0,8 %
Nombre d'heures	1 547	1 559	+ 0,78 %
Nombre de bennes évacuées	1 250	1450	+ 16 %

- ❖ **64 dépôts par heure en moyenne.**
- ❖ **En pointe, les 160 passages/heure sont atteints.**
- ❖ **Augmentation du nombre de passages.**
- ❖ **Hausse du nombre de bennes évacuées.**

**Dépôts effectués :**

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	3,89	2,09	-46%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	3367,80	3349,00	-0,6%	Plateforme de compostage (VALTERRA)	Valorisation organique
Encombrants	1523,30	2129,00	+40%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Gravats	4867,81	6383,91	+31%	Carrière	Valorisation matière
Huiles ménagères	1,03	1,00	-3%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	9,19	16,62	+81%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	210,56	223,81	+6%	SRPM	Valorisation matière
Papiers cartons	197,79	193,00	-2,42%	SRPM	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	2,20	2,50	+14%	Corepile	Valorisation physio-chimique
Pneus	70,00	75,00	+7%	Aliapur	Valorisation matière
Pneus jantes	18,30	13,02	-29%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bois	840,61	1070,95	+27%	SRPM	Valorisation matière
Polystyrène	9,00	4,50	-50%	SRPM	Valorisation matière
DDM	27,37	28,23	+3%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	176,73	177,88	+0,65%	Ecologic	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,31	0,40	+29%	Collector	Valorisation matière
Capsules de café	0,37	0,25	-32%	Collector	Valorisation matière
Plastique	9,37	8,02	-14%	SRPM	Valorisation matière
Dépôts ressourcerie	18,00	6,40	-64%	Ressourcerie de St-Pierre de Bressieux	Recyclage matière
Eco Mobilier	365,00	237,99	-34%	Eco-mobilier	Recyclage matière
<b>TOTAL</b>	<b>11718,63</b>	<b>13923,57</b>	<b>+18,82%</b>		

**Détail des DDM :**

DDM	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution
Radiographies	0,26	0,26	0%
Liquides divers incinérables	4,08	6,03	+48%
Produits phytosanitaires	1,38	0,82	-41%
Peintures	20,32	20,88	+3%
Néons + ampoules	0,82	0,82	0%
Aérosols	0,28	0,20	-29%
Produits de laboratoire	0,23	0,04	-83%
<b>TOTAL</b>	<b>27,37</b>	<b>28,23</b>	<b>+6%</b>

➤ **Déchèterie de Roybon**

**Coordonnées :**

**ROUTE DE MONTFALCON  
38940 ROYBON**

**Origine des dépôts :**

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

**Descriptif sommaire :**

- ✓ Nombre de bennes à quai : 4 bennes

**Fréquentation :**

Critère	2022	2023	% évolution
Nombre de passages	3150	3000	-4,76%
Nombre de jours	148	152	+2,70%
Nombre d'heures	382	393	+2,88%
Nombre de bennes évacuées	91	72	-31,87%

- ❖ **8 dépôts par heure en moyenne.**
- ❖ **En pointe, les 14 passages/heure sont atteints.**
- ❖ **Baisse du nombre de passages.**
- ❖ **Baisse du nombre de bennes évacuées.**



**Dépôts effectués :**

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	NC	NC	NC	SRPM	Valorisation matière
Déchets verts	45,00	40,00	-11%	Plateforme du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	191,20	44,00	-66,76%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	0,15	0,10	-33%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Huiles minérales	2,87	1,74	-39%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Métaux ferreux	17,78	19,96	+12%	SRPM	Valorisation matière
Papiers cartons	16,77	38,50	+129%	SRPM	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,15	0,10	-33%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Polystyrène	0,20	0,15	-25%	SRPM	Recyclage
DDM	2,93	2,05	-30,03%	Arc en Ciel	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	16,35	11,94	+93,94%	Ecologic	Valorisation matière
<b>TOTAL</b>	<b>293,40</b>	<b>178,10</b>	<b>-39,30%</b>		

**Détail des DDM :**

DDM	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution
Radiographies	0,01	0,01	0%
Liquides divers incinérables	0,44	0,36	-18%
Produits phytosanitaires	0,04	0,1	+150%
Peintures	2,15	1,37	-36%
Néons + ampoules	0,1	0,1	0%
Aérosols	0,04	0,01	-75%
Produits de laboratoire	0,15	0,1	-33%
<b>TOTAL</b>	<b>2,93</b>	<b>2,05</b>	<b>-30%</b>

➤ **Déchèterie de Viriville**

**Coordonnées :**

**ROUTE DE MARCILLOLES  
38980 VIRIVILLE**

**Origine des dépôts :**

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

**Descriptif sommaire :**

- ✓ Nombre de bennes à quai : 4 bennes
- ✓ Nombre de bennes de déchet vert semi enterré : 1 benne

**Fréquentation :**

<b>Critère</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>% évolution</b>
Nombre de passages	18 425	19 000	+3,21%
Nombre de jours	252	254	+0,79%
Nombre d'heures	896	903	+0,78%
Nombre de bennes évacuées	451	464	+2,88%

- ❖ **22 dépôts par heure en moyenne.**
- ❖ **En pointe, les 50 passages/heure sont atteints.**
- ❖ **Augmentation du nombre de passages.**
- ❖ **Hausse du nombre de bennes évacuées.**

**Dépôts effectués :**

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	NC	NC	NC	SRPM	Valorisation matière
Déchets verts	421,20	387,00	-8%	Plateforme du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	462,40	508	+10%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	0,52	0,23	-56%	SRPM	Valorisation matière
Huiles minérales	2,15	3,56	+66%	SRPM	Valorisation matière
Métaux ferreux	71,63	70,68	-1%	SRPM	Valorisation matière
Gravats	292,20	310,97	+6%	SRPM	Valorisation matière
Papiers cartons	59,16	77	+30%	SRPM	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,77	0,8	+4%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Bois	309,87	343,66	+11%	SRPM	Valorisation matière
Polystyrène en m3	10,50	9,5	-10%	SRPM	Valorisation matière
Pneus jantes	4,80	3,5	-27%	SRPM	Valorisation matière
DDM	14,03	10,44	-26%	Ecologic	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	56,17	44,18	-21,35%	Ecologic	Valorisation matière
<b>TOTAL</b>	<b>1705,40</b>	<b>1769,52</b>	<b>+3,76%</b>		

**Détail des DDM :**

DDM	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution
Radiographies	0,04	0,03	-25%
Liquides divers incinérables	5,48	1,56	-72%
Produits phytosanitaires	0,24	0,28	+17%
Peintures	7,8	8,15	+4%
Néons + ampoules	0,21	0,31	+48%
Aérosols	0,14	0,11	-21%
Produits de laboratoire	0,12	0,10	-17%
<b>TOTAL</b>	<b>14,03</b>	<b>10,44</b>	<b>-25%</b>

## ➤ Déchèterie de St-Jean de Bournay

### Coordonnées :

**CHEMIN DE COMBOLLES  
38440 ST-JEAN DE BOURNAY**

### Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

### Descriptif sommaire :

- ✓ Nombre de bennes à quai : 9 bennes
- ✓ Nombre de bennes hors quai : 2 bennes

### Fréquentation :

Critère	2022	2023	% évolution
Nombre de passages	87 000	90 000	+3,45%
Nombre de jours	288	302	+4,86%
Nombre d'heures	1 820	1 908	+4,84%
Nombre de bennes évacuées	954	993	+4,09%

- ❖ **50 dépôts par heure en moyenne.**
- ❖ **En pointe, les 120 passages/heure sont atteints.**
- ❖ **Augmentation du nombre de passages.**
- ❖ **Hausse du nombre de bennes évacuées.**

**Dépôts effectués :**

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0,60	1,17	+95,00%	METALEUROP	Valorisation matière
Déchets verts	2865,24	2853,00	-0,43%	Agro-Compost (Eyzin-Pinet)	Valorisation organique
Encombrants	1408,23	1632,00	+15,89%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Déblais et gravats	1450,83	1563,31	+7,75%	Carrière St-Jean de Bournay	Valorisation matière
Huiles ménagères	2,24	1,61	-28,13%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	11,38	12,06	+5,98%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	221,79	215,95	-2,63%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	164,44	193,00	+17,4%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,91	1,80	-5,76%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	50,00	60,00	+20,00%	Aliapur	Valorisation matière
Bois en tonne	738,40	662,11	-10,33%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	12,00	15,00	+25,00%	Arc en Ciel (38)	Recyclage
DDM	36,52	37,23	+1,96%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bouteille gaz	0,04	NC	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Extincteur	1,20	NC	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	157,90	171,06	+8,33%	Ecologic	Valorisation matière
Eco Mobilier	NC	200,78	-	Eco-mobilier	Recyclage matière
<b>TOTAL</b>	<b>7122,72</b>	<b>7419,30</b>	<b>+4,16%</b>		

**Détail des DDM :**

DDM	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% évolution
Radiographies	0,23	0,26	+13%
Liquides divers incinérables	3,24	5,07	+56%
Produits phytosanitaires	0,64	0,6	-6%
Peintures	30,55	29,34	-4%
Néons + ampoules	1,09	0,69	-37%
Aérosols	0,71	1,14	+61%
Produits de laboratoire	0,056	0,13	+132%
<b>TOTAL</b>	<b>36,52</b>	<b>37,23</b>	<b>+2%</b>

Tableau récapitulatif des flux<sup>1</sup> des déchèteries

Territoire	Tonnage valorisé en 2023	Total valorisé en 2023 en kg/an/hab	Tonnage enfoui au CET en 2023	Total non valorisé en 2022 en kg/an/hab	Tonnage total 2023	Total en kg/an/hab
La Côte St André	5450 73%	95	2045 21%	36	7496	131
Porte-des-Bonnevaux (Nantoin)	904 65%	16	484 35%	8,5	1387	24,5
St-Etienne de St-Geoirs	11795 85%	207	2129 15%	37	13 924	244
Roybon	134 75%	2	44 25%	0,7	178	2,7
Viriville	1262 71%	22	508 29%	9	1770	31
St-Jean de Bournay	5787 78%	113	1632 22%	32	7419	145
<b>TOTAL 2023</b>	<b>25 332</b> <b>78%</b>	<b>428</b>	<b>6 842</b> <b>22%</b>	<b>120</b>	<b>32 174</b>	<b>564</b>
<b>RAPPEL TOTAL 2022</b>	<b>24 265</b> <b>81%</b>	<b>431</b>	<b>5 797</b> <b>19%</b>	<b>103</b>	<b>30 062</b>	<b>534</b>

Une augmentation des déchets a été constatée lors du dernier mois de l'année 2023.

En effet, avec la mise en place du contrôle d'accès à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le flux en déchetterie a été très important durant la période qui a précédé la mise en œuvre de ce dispositif.

### 2.2.7. Bilan : Ensemble des flux en 2023

Tableau récapitulatif de l'ensemble des flux 2023

Type de flux	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Répartition 2023	Kg/habitant 2022	Kg/habitant 2023	Ratio national 2022 en kg/habitant
Déchets ménagers	11 000	10 887	23%	195	191	288
Collecte sélective	3 796	3 691	8%	67	65	72
Déchèteries	30 061	32 174	69%	534	564	221
<b>TOTAL</b>	<b>44 857</b>	<b>46 752</b>	<b>100%</b>	<b>796</b>	<b>820</b>	<b>581</b>

<sup>1</sup> Ces flux sont calculés sur le nombre d'habitants issus de l'INSEE 2022.



- ➔ **Verre (apport volontaire) :**  
1913 tonnes représentant 33,53 kg/habitant/an
- ➔ **Emballages (porte à porte et apport volontaire) :**  
1092 tonnes représentant 19,14 kg/habitant/an
- ➔ **Journaux, magazines (apport volontaire) :**  
686 tonnes représentant 12,03 kg/habitant/an
- ➔ **Ordures ménagères résiduelles (porte à porte) :**  
10887 tonnes représentant 190,86 kg/habitant/an
- ➔ **Déchèteries (6 sites) :**  
32174 tonnes représentant 564,18 kg/habitant/an

Au total, Bièvre Isère Communauté collecte et traite **46 752 tonnes de déchets** ce qui représente **820,75 kg/habitant/an** dont : (*population prise en compte sur Sinoé : 57 041 pour la déclaration 2023*)

➤ **Déchets recyclables (verre/emballage/journaux/apports en déchèterie) :**

✓ 29 024 tonnes (62,08 %) soit 508,77 kg/habitant/an.

➤ **Déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles et encombrants en déchèterie) :**

✓ 17 728 tonnes (37,92 %) soit 310,76 kg/habitant/an.



### 3 INDICATEURS FINANCIERS

#### 3. TARIFS

Pour l'année 2023, le financement de la politique de collecte et de valorisation des déchets est assurée par la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (sur 50 communes).

Les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

Territoire	Taux de TEOM 2023	Taux de TEOM 2024
ex Pays de Bièvre-Liers	14,96 %	14,96 %
ex Bièvre Toutes Aures	14,38 %	14,76 %
ex Pays de Chambaran	14,96 %	14,96 %
ex Région Saint Jeannaise	14,23 %	14,60 %

Ces 4 taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères font l'objet d'un lissage jusqu'en 2025, pour tendre vers un taux unique de TEOM sur le territoire de 14,96%.

#### 4. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Année 2023	Collecte des Ordures Ménagères	Déchèteries	Total
Dépenses investissement	153 917,98 €	307 700,55 €	461 618,53 €
Recettes investissement	141 067,04 €	215 801,56 €	356 868,60 €
<b>Solde investissement</b>	<b>-12 850,94 €</b>	<b>-91 898,99 €</b>	<b>-104 749,93 €</b>
Dépense fonctionnement	3 950 624,87 €	3 394 095,59 €	7 344 720,46 €
Recette fonctionnement	7 712 495,10 €	286 452,27 €	7 998 947,37 €
<b>Solde fonctionnement</b>	<b>3 761 870,23 €</b>	<b>-3 107 643,32 €</b>	<b>654 226,91 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>3 749 019,29 €</b>	<b>-3 199 542,31 €</b>	<b>549 476,98 €</b>

## 4 PROJETS ET EVOLUTION EN 2023/24

### 5. ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Le tonnage global d'ordures ménagères et assimilés est en baisse depuis plusieurs années (291 kg/hab/an en 2005 contre 190,86 kg/hab/an en 2023).

La mise en pratique du règlement de collecte des déchets ménagers s'est poursuivie en 2023 puisque ce règlement prévoit entre autres, la suppression des marches arrière pendant les tournées de collecte, l'acquisition par tous les habitants qui n'en sont pas dotés d'un bac de collecte homologué et un contrôle renforcé de la part des agents de collecte sur les poubelles mal triées.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2023, les tournées ont été optimisées en passant de 5 à 4 équipages, pour tenir compte des fréquences de collecte en C0,5).

Le personnel basé à St Jean de Bournay (2 chauffeurs et 4 ripeurs) a été intégré au centre technique de la Côte St André, ce qui a permis de rationaliser l'encadrement et de faciliter les remplacements.

### 6. DECHETERIES

Le projet de mise en place d'un système de contrôle d'accès avec lecture de plaques a été lancé en fin d'année 2022 avec les études préalables. Le marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de contrôle d'accès pour les déchèteries a été attribué à HORANET (voir annexe 4).

L'installation des systèmes de contrôle s'est déroulée durant l'automne 2023 avec un démarrage effectif du contrôle d'accès au 01/01/2024.

L'objectif est de réserver l'accès aux déchèteries aux usagers du territoire.

En effet, au fil des années, des dérives sont apparues, comme l'apport de très grands volumes de déchets importés d'autres territoires : le ratio de 2023 permet d'observer cette anomalie. Pour cette année le ratio d'apport de déchets en déchèteries est de 564 kg/hab/an (contre 221 kg/hab/an à l'échelle nationale).

Ce dispositif doit permettre de réaliser une économie de 120 000 € / an et une diminution de 20 % des tonnages de déchets enfouis.

### 7. OPTIMISATION DU SERVICE

Trier davantage pour préserver l'environnement et les ressources naturelles est le principal objectif de la politique menée par Bièvre Isère Communauté, au titre de sa compétence « gestion des déchets ». Pour améliorer ensemble le tri et la collecte des déchets, Bièvre Isère Communauté a poursuivi la mise en œuvre de 4 axes stratégiques en 2022/2023.

#### **Axe 1 : Encore plus de tri sélectif**

Trier est un geste facile à réaliser tous les jours mais un effort reste à faire pour diminuer le volume des déchets. Afin d'améliorer quotidiennement le tri dans tous les foyers du territoire, Bièvre Isère Communauté a mis en place de nombreuses actions :

- ✓ Amélioration du tri des différents flux (emballages, papiers, verre, etc.) en augmentant le nombre de Points d'Apports Volontaire (PAV) sur le territoire. Bièvre Isère Communauté dispose actuellement d'environ 180 PAV répartis sur les 50 communes. Le déploiement de la collecte des ordures ménagères en PAV (cf. Axe 2) permettra d'atteindre un maillage d'environ 300 points sur l'ensemble du territoire, une simplification du geste de tri par la collecte mélangée des papiers et emballages, ainsi qu'une communication spécifique à ce sujet. Ainsi, ces éléments devraient avoir un impact positif sur les ratios de déchets triés.
- ✓ Reprise en gestion directe par Bièvre Isère de la collecte sélective, actuellement assurée par le SMICTOM, au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En effet, le 25 septembre 2023, le conseil communautaire a décidé de demander le retrait de la compétence optionnelle « collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct (voir annexe 9).
- ✓ Reconduction de l'opération « des poules pour réduire nos déchets » de janvier 2023 pour fournir aux habitants qui le souhaitent et sous conditions, 2 ou 4 poules par foyer pour réduire la production quotidienne de déchets. Ces poules sont issues d'un élevage local biologique. Avec 150 kg par an de déchets mangés par une poule, cette initiative est une façon originale de préserver naturellement l'environnement.

## Axe 2 : Optimiser la collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères effectuée sur le territoire en porte à porte, précédemment entre 1 et 3 fois par semaine selon le secteur, a été optimisée en modifiant son mode et sa fréquence.

L'ensemble du territoire est maintenant concerné par cette collecte passée à une fréquence d'une semaine sur deux pour une majorité de communes. Démarré début 2020, ce déploiement s'est achevé en décembre 2021 par le nord du territoire.

L'année 2023 qui est la deuxième année complète avec les nouvelles fréquences de collecte optimisées, a permis d'opérer un retour d'expérience pour envisager en 2024 une optimisation de circuits de collecte avec ces nouvelles fréquences.

Sur la base d'une étude de faisabilité et d'accompagnement pour la mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire, les élus ont validé lors du conseil communautaire du 22 février 2021 la mise en œuvre d'un scénario consistant à déployer la collecte des ordures ménagères en points de collecte de proximité à l'horizon 2025.

Une feuille de route a été adoptée au conseil communautaire du 24 avril 2023 (figurant en annexe 5), qui encadre ce projet de transformation en profondeur du service de collecte et valorisation des déchets.

Pour atteindre les objectifs d'amélioration du fonctionnement du service, d'engagement des habitants, de lutte contre l'incivisme et de maîtrise des coûts, les actions suivantes sont apparues nécessaires à mettre en œuvre :

- Mettre en place la collecte par apport volontaire,
- Stopper le ramassage en porte à porte,
- Gérer en direct l'ensemble des PAV : ordures ménagères et recyclables, ce qui signifie une reprise de la gestion des PAV actuellement gérés par le SMICTOM,
- Inciter au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets par le compostage individuel,
- Diminuer les volumes des ordures ménagères résiduelles,
- Réserver les accès aux déchèteries aux habitants et professionnels du territoire,

- Améliorer la propreté aux abords des PAV, et les rendre plus disponibles
- Mieux communiquer pour faire comprendre la temporalité de déploiement du mauvais geste de tri.

Le conseil communautaire, en date du 05 juin 2023, a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture des conteneurs de pré-collecte des déchets ménagers à l'entreprise ASTECH. De plus, il a également été décidé, lors de cette même séance, que le marché pour les études et le suivi d'implantation des conteneurs serait attribué au bureau d'études Altitude VRD.

Le marché qui concerne les travaux de génie civil pour l'implantation des conteneurs a été attribué lors des conseils communautaires du 13 novembre 2023 et du 12 février 2024 à 3 entreprises :

- EUROVIA ALPES (pose des conteneurs semi-enterrés et enterrés pour secteur Sud du territoire)
- SCBTP BARRASSI (pose des conteneurs semi-enterrés et enterrés pour le secteur Nord du territoire).
- GACHET TP (pose des conteneurs aériens).

La consultation pour l'aménagement des points d'apport volontaire en conteneurs aériens a été déclarée sans suite. Une nouvelle consultation a permis d'attribuer ce marché début 2024.

### Axe 3 : Tri des encombrants

En partenariat avec l'association « La Ressourcerie », la Communauté de communes a poursuivi en 2023 une collecte gratuite des encombrants pour les particuliers (mobilier, électroménager). Ce partenariat, initialement lancé durant l'année 2019, dure depuis 4 ans.

Elle s'adresse aux personnes qui ne disposent pas de véhicule adapté pour les transporter.

Bièvre Isère a signé une convention avec La Ressourcerie pour organiser des collectes. Chaque commune du territoire sera ainsi couverte un vendredi par mois, de 9h à 12h, sous le planning suivant :

- 1<sup>er</sup> vendredi du mois : Ex St Jeannais
- 2<sup>ème</sup> vendredi du mois : Ex Bièvre Toutes Aures
- 3<sup>ème</sup> vendredi du mois : Ex Pays de Chambaran
- 4<sup>ème</sup> vendredi du mois : Ex Pays de Bièvre Liers

Ce service supplémentaire coûte 900 €/mois à Bièvre Isère.

En 2023, 197 familles ont bénéficié de ce service (contre 238 en 2022) et 15,378 tonnes de déchets ont été collectés (contre 15,158 tonnes en 2022).

Lieux	Nombre de familles	Poids en kg
Ex Saint Jeannais	62	4 851,10
Ex Bièvre Toutes Aures	38	3 124,70
Ex Pays de Chambaran	32	2 855,50
Ex Pays de Bièvre Liers	65	4547,00
<b>TOTAL 2023</b>	<b>197</b>	<b>15 378,30</b>
<i>Pour mémoire TOTAL 2022</i>	<i>238</i>	<i>15 158,00</i>

## Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables

### ✓ Déploiement d'un service de prêt de broyeurs :

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SMICTOM de la Bièvre a acquis des broyeurs de déchets verts qu'il souhaite mettre à disposition de ses EPCI membres. Un premier broyeur pourrait être mis à disposition de Bièvre Isère Communauté d'ici fin 2024, avec pour objectif d'atteindre une flotte totale de 2 broyeurs sur le territoire.

Un travail sera mené en fin 2024 pour proposer un service de prêt de broyeurs, auprès des services techniques des communes membres de Bièvre Isère Communauté, permettant une gestion de proximité de ce flux, et ainsi éviter de nombreux transports des habitants vers les déchèteries.

A travers ce dispositif, Bièvre Isère Communauté vise à détourner de 500 à 800 tonnes de déchets verts apportés en déchèterie, soit une réduction de 6 à 10 %.

### ✓ Développement de la valorisation des déchets alimentaires par compostage :

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des bio-déchets<sup>1</sup> sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Pour inciter les habitants à faire de leurs bio-déchets une ressource fertile, la communauté de communes a mis en place un dispositif expérimental d'aide à l'achat, d'un montant de 30€, pour l'acquisition d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur pour les foyers du territoire.

---

<sup>1</sup> Bio-déchets : Déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

## ANNEXES

- **Annexe 1 : Délibération du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2024**
- **Annexe 2 : Délibération de redevance spéciale 2023**
- **Annexe 3 : Délibération des tarifs pour les dépôts en déchèterie des usagers du territoire 2024**
- **Annexe 4 : Délibération relative à la feuille de route du projet transformation du service**
- **Annexe 5 : Demande de retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct**
- **Annexe 6 : Délibération relative à la mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels**



## SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

## EXTRAIT N°023-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 03 avril 2024 suivant la convocation adressée le 21 mars 2024, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 54 présents  
13 pouvoirs  
6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Patrick CUGNIET comme secrétaire de séance.

## Codification ACTES : 7.2.1.

## Finances : Vote des taux 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

## EXPOSE

A l'issue du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu le 12 février 2024, la poursuite du lissage est proposée pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le budget Ordures Ménagères proposé pour 2024 s'équilibre en fonctionnement, et permet de rembourser le capital des emprunts.

Vu la délibération n°170-2020 du 17 juillet 2020, instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes,

Vu la délibération n°60-2021 du 22 mars 2021 précisant le taux cible (14.96 %) à atteindre en 2025 et prévoyant un lissage du taux de TEOM pour les anciens secteurs de la Région St-Jeannaise et de Bièvre Toutes-Aures,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 29 mars 2024 ;

## PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2024 selon le tableau ci-après :

SECTEURS	2023	Taux Proposés 2024
EX CC BIEVRE LIERS	14,96 %	14,96 %
EX CC BIEVRE TOUTES AURES	14.38 %	14.67 %
EX CC PAYS DE CHAMBARAN	14,96 %	14,96 %
EX CC REGION SAINT JEANNAISE	14.23 %	14.60 %

- d'AUTORISER le Président à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires ;

## DECISION

## CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Joël GULLON,

Président de Bièvre Isère





## SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

## EXTRAIT N°262-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **12 décembre 2022** suivant la convocation adressée le **06 décembre 2022**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

**73 conseillers en exercice :**            54 présents  
     13 pouvoirs  
     6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

**Codification ACTES : 7.2.5.**

**Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Tarifs Redevance Spéciale 2023.**

## EXPOSE

Par délibération du 15 mars 2004, la redevance spéciale a été instituée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers. La Communauté de communes Bièvre Chambaran avait également institué une redevance spéciale sur son territoire.

Ces tarifs concernent les personnes morales, indépendamment de leur situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elles bénéficient de la collecte des déchets et assimilés.

Les utilisateurs du service de collecte non redevable de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les gros producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères redevables ou non de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont concernés.

Dans l'attente d'une étude d'harmonisation des tarifs de redevance spéciale en cours de réalisation, il est proposé de tenir compte d'une inflation de 6 % :

**1) Sur les communes de Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu :**

Pour l'année 2023, les montants suivants sont proposés :

	Montants en 2022 en € net de taxes	Montants proposés pour 2023 en € net de taxes
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine	432,98	458,96
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	312,54	331,29
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine	235,60	249,74
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	171,92	182,24
Collecte d'un sac 1 fois par semaine *	91,26	96,74
Collecte d'un sac 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires *	67,91	71,98

(\* Conformément à l'article 2.4 du règlement de collecte des déchets ménagers, la collecte des sacs peut être tolérée dans certains cas exceptionnels (pas de possibilité de stocker un container...)).



# Annexe 3 : Délibération des tarifs pour les dépôts en déchèterie 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2024  
Reçu en préfecture le 04/10/2024  
Publié le 04/10/2024  
ID : 038-200059392-20240930-148\_2024\_DEL-DE



Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/2024  
ID : 038-200059392-20240403-063\_2024\_DEL-DE

## SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

### EXTRAIT N°063-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **03 avril 2024** suivant la convocation adressée le **21 mars 2024**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

**73 conseillers en exercice :**  
54 présents  
13 pouvoirs  
6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Patrick CUGNIET comme secrétaire de séance.

**Codification ACTES : 7.2.6.**

**Gestion et Valorisation des Déchets : Tarifs pour les dépôts en déchèteries des usagers du territoire.**

### EXPOSE

Les six déchèteries de Bièvre Isère Communauté (St Etienne de St Geoirs, La Côte St-André, St Jean de Bournay, Nantoin, Viriville et Roybon) sont réservées aux seuls usagers, particuliers et professionnels, du territoire.

Bièvre Isère Communauté a mis en place un contrôle d'accès sur 5 déchèteries de son territoire, pour s'assurer de l'exclusivité de cet accès aux résidents du territoire.

Après une période d'observation, il est apparu nécessaire d'ajuster les modalités du contrôle d'accès en modifiant le règlement de service des déchèteries.

L'ajustement de ces modalités concernent également la tarification appliquée à ce contrôle d'accès.

C'est pourquoi il est proposé la tarification suivante (qui annule et remplace celle votée le 10 juillet 2023) :

Usagers « particuliers » et associations	Crédit annuel	Facturation au-delà* (net de taxes)
Tous types de véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,50 T	52 passages	12 € / passage

Usagers « professionnels » Type véhicules (rubriques J1 et F2 de la carte grise)	Crédit annuel	Facturation au-delà* (net de taxes)
Véhicule utilitaire < 2,25 T VL ou Fourgonnette (+ remorque)	52 passages	20 € / passage
Véhicule utilitaire : 2,25 T à 3,5 T Fourgon ou camion plateau + Tracteur (déchèterie SESG uniquement)	52 passages	50 € / passage

NB : Les véhicules dont le PTAC est > 3,5 tonnes ne sont pas admis sur les déchèteries.

Par exception, les tracteurs sont admis uniquement sur la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs, seul équipement dont les infrastructures sont adaptées à ce type d'accueil.

Des modalités spécifiques s'appliquent également aux services territoriaux et de l'intercommunalité, aux associations reconnues d'utilité publique ou collectivités (Département, SDIS ...) qui doivent être inscrits pour permettre à leurs véhicules d'accéder aux sites, mais dont le nombre de passages n'est pas limité.

Par ailleurs, à des fins pédagogiques, l'accès est autorisé à tout véhicule se présentant pour la première fois sur l'un des sites, même s'il n'est pas encore inscrit. L'utilisateur est alors informé qu'il doit procéder à son inscription pour tout nouvel accès, et se voit préciser les modalités pratiques d'inscription.

Les inscriptions sont réalisées par les usagers sur un portail dédié, accessible depuis le site internet de Bièvre Isère Communauté, et nécessitent la production de pièces justificatives relatives à l'identité, la domiciliation et la catégorie du véhicule admis.

Ces modalités s'appliquent sur l'ensemble de nos déchèteries, à l'exception de la déchèterie de Roybon qui ne sera pas équipée d'un système de contrôle d'accès, mais dont l'accès sera contrôlé par le gardien.

A des fins de clarification dans l'application des tarifs pour l'année 2024, la collectivité mettra en œuvre une remise gracieuse sur la facturation des dépassements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 03 avril 2024.

Parallèlement, le règlement de service des déchèteries sera amendé pour intégrer ces nouvelles modalités, qui ont fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires en date du 18 mars 2024.

**Cette délibération annule et remplace la délibération 157.2023 du 10 juillet 2023.**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 mars 2024,

## PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les modalités d'accès en déchèteries décrites ci-dessus,
- d'**ADOPTER** ces tarifs applicables à partir du 04 avril 2024,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

## DECISION

**CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,

Président de Bièvre Isère







- Des interlocuteurs multiples (Bièvre Isère, SMICTOM, communes)
- Une demande de changement partagée par tous les maires

Ils se sont accordés sur les objectifs politiques suivants :

- Améliorer le service de collecte et renforcer le tri des déchets pour :
  - préserver notre environnement
  - maîtriser le coût du service
- Faire que l'habitant devienne co-acteur, en s'appuyant sur la jeunesse comme ambassadrice
- Lutter contre l'incivisme
- À terme, diminuer le coût du service par une diminution de volumes collectés

Pour atteindre ces objectifs politiques, les actions suivantes sont apparues nécessaires à mettre en œuvre :

- Mettre en place la collecte des Ordures Ménagères résiduelles par apport volontaire
- Stopper le ramassage en porte à porte
- Gérer en direct l'ensemble des PAV : ordures ménagères et recyclables, ce qui signifie une reprise de la gestion actuellement gérée par le SMICTOM
- Inciter au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Diminuer les volumes des ordures ménagères résiduelles
- Réserver les accès aux déchèteries aux habitants et professionnels du territoire
- Améliorer la propreté aux abords des PAV
- Mieux communiquer pour faire comprendre la temporalité de déploiement, le coût du service, et le coût du non-tri

Pour assurer la réussite du plan d'actions qu'il conviendra de compléter autant que nécessaire, il est proposé de travailler en concertation :

- Avec les communes qui désigneront 1 référent technique et 1 référent politique, et qui formaliseront leur engagement dans ce projet via une charte de co-engagement précisant notamment les périmètres de responsabilité des 2 parties
- Avec l'habitant par le biais de la conseillère déléguée à l'écologie citoyenne et le conseil de développement

Parmi les autres facteurs de réussite, il a également été prévu :

- Un chef de projet interlocuteur central garant de la transversalité avec les services impliqués
- Une information continue tout au long du déploiement

Enfin, le calendrier prévisionnel suivant a été évoqué :

- Avril 2023 : lancement de la démarche
- Été 2023 :
  - Premières actions immédiates
  - Relance de l'opération de collecte des encombrants avec la Ressourcerie
  - Déroulé du plan d'information
- Au cours de l'année 2023 :
  - Contrôle d'accès des déchetteries
  - Participation des enfants à des actions de sensibilisation (visites du SMICTOM à Penol notamment)
- 2024 : mise en œuvre des solutions pour la valorisation des bio-déchets
  - pour les équipements publics (écoles, salles des fêtes, manifestations)
  - pour les particuliers en habitat individuel, (compostage individuel)
  - pour les particuliers résidant dans l'habitat collectif ou en zone urbaine dense (compostage partagé)

- Automne 2025 : mise en service de l'apport volontaire des ordures
- Selon un calendrier à définir :
  - Accompagner les gros producteurs selon leurs spécificités
  - Favoriser le réemploi des objets
  - Anticiper la fin de l'enfouissement au SMICTOM à Penol

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 avril 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 avril 2023.

---

### PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets précédemment décrite,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à engager les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### DECISION

**CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,  
Président



Annexe 5 : Demande de retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024  
Reçu en préfecture le 04/10/2024  
Publié le 04/10/2024  
ID : 038-200059392-20240930-148\_2024\_DEL-DE



Envoyé en préfecture le 26/09/2023  
Reçu en préfecture le 26/09/2023  
Publié le 26/09/2023  
ID : 038-200059392-20230905-188\_2023\_DEL-DE

SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°188-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 septembre 2023 suivant la convocation adressée le 19 septembre 2023, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 62 présents  
8 pouvoirs  
3 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Anne-Marie AMICE comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 5.7.10

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Demande de retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct.

EXPOSE

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère n° 2013296-0016 du 23 octobre 2013 portant création de la Communauté de Communes Bièvre Isère
- VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant fusion de la Région Saint-Jeannaise et de la Communauté de Communes Bièvre Isère ;
- VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère n° 38-2018-06-05-011 du 5 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Bièvre Isère
- VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère n° 80-6027 du 2 juillet 1980 portant création du Syndicat Mixte « SMICTOM de la Bièvre » ;
- VU l'arrêté préfectoral n°38-2022-09-23-00006 du 23 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « SMICTOM de la Bièvre » ;
- VU les statuts en vigueur du SMICTOM de la Bièvre et notamment l'article 7 ;

Bièvre Isère Communauté adhère au SMICTOM de la Bièvre, d'une part, au titre de sa compétence obligatoire « Traitement des Ordures Ménagères, des encombrants de déchèteries et des déchets recyclés » et, d'autre part, au titre de sa compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets à recycler ».

Il apparaît opportun, pour la Communauté de Communes, de reprendre sa compétence de « Collecte sélective des déchets à recycler » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au regard de l'intérêt de Bièvre Isère Communauté de gérer en direct l'ensemble de la compétence collecte des déchets notamment par souci de lisibilité des usagers, et d'efficacité de son action.

Il est à noter qu'un travail doit s'engager dès à présent pour régler toutes les modalités techniques, administratives et financières liées à cette restitution, ainsi que la question du personnel. Selon les incidences pour Bièvre Isère Communauté, une ou plusieurs délibérations complémentaires seront nécessaires pour finaliser cette reprise de compétence.

La reprise d'une compétence optionnelle suppose, en application de l'article 7 des statuts du SMICTOM de la Bièvre, une délibération du Conseil communautaire sollicitant cette reprise et une délibération du Comité Syndical approuvant la reprise de compétence, étant précisé que cette dernière doit être adoptée dans un délai maximal de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire.



Il est, en conséquence, demandé au Conseil Communautaire de s'abstenir de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à recycler de la Bièvre.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 septembre 2023,  
Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 septembre 2023,

**André GAY, Bernard VEYRET et Thierry COLLION ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote. Ils sortent de la salle.**

### PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets à recycler » du SMICTOM de la Bièvre, avec effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- de **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président pour notifier cette délibération au Président du SMICTOM de la Bièvre ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document et à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### DECISION

**CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Joël GULLON**

**Président de Bièvre Isère**







Ce versement sera conditionné au dépôt d'une demande accompagnée d'un justificatif d'achat (facture) remis par le distributeur du territoire.

Cette aide ne sera possible qu'une seule fois par foyer.

Pour s'assurer du bon usage de ces composteurs par les foyers, Bièvre Isère proposera des sessions de formation au compostage individuel animées par son chargé de prévention.

Lors de ces sessions, l'usager pourra faire la remise de sa demande d'aide et recevra gratuitement un bio-seau lui permettant le stockage intermédiaire de ses déchets alimentaires.

Il est proposé que le dispositif soit mis en place à titre expérimental du 02 juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025. L'enveloppe allouée serait de 10 000 € sur la durée de l'expérimentation.

Vu l'avis des commissions Transition Ecologique et Mobilité en date du 16 avril 2024 et Gestion et Valorisation des Déchets en date du 22 mai 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 juin 2024.

## PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à hauteur de 30 € par foyer, selon les conditions décrites dans le règlement ;
- d'**APPROUVER** le règlement associé, applicable à chaque demande.
- de **DECIDER** l'entrée en vigueur de cette aide au 02 juillet 2024.
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

## DECISION

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

